



## "Oubli" de visite médicale de l'employeur

Par **Shaan G**, le **24/11/2021** à **20:53**

Bonjour, je me permets de vous écrire pour avoir quelques réponses à quelques questions. Je suis depuis 2 ans salariée en CDI dans un complexe sportif. Je n'ai JAMAIS eu de visite médicales, malgré mes demandes récurrente, mon employeur me répond que ça va se programmer, et j'attend toujours depuis 2 ans. Mon état se dégrade au fur et a mesure de part plusieurs facteurs (peur car fermeture seule du centre à minuit plusieurs soirs/ semaine, emploi du temps de la semaine, transmit 5 jours avant, alors que dans mon contrat de travail c'est stipulé 15 jours minimum, soirées passé seul avec beaucoup trop de monde et chose a gérer pour 1 seule personne...).

Je ne sais plus quoi faire et qui contacter afin de régler ce problème que j'ai avec mon employeur qui semble indifférent à la santé de ses salariés. Car je précise je ne suis pas la seule sans visite médicale (tous les employés n'en n'ont jamais fait).

Merci à vous pour votre réponse.

Mme Shaan GHILONI

Par **miyako**, le **24/11/2021** à **21:11**

Bonjour,

Vous pouvez prendre directement un rendez avec le médecin du travail , votre employeur ne peut pas s'y opposer.Si c'est urgent contacter votre médecin traitant qui vous fera un courrier pour le MDT et prenez rendez vous en urgence.

Cordialement